Date d'édition/ Date de : 10/07/2020

révision

Date de publication : 05/22/2017

précédente

Version : 2.0



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

YaraVita Stopit

### **Section 1. Identification**

Identificateur de produit: YaraVita StopitType de produit: LiquideCode du produit: PYPAUM

**Utilisations** 

**Domaine d'application** : Applications professionnelles

**Utilisations** : Fertilisants.

**Fournisseur** 

Données relatives au : Yara Canada Inc.

fournisseur

**Adresse** 

Rue : 1874 Scarth Street

numéro:Ste 1800Code postal:S4P 4B3Ville:ReginaPays:Canada

 Téléphone
 : +1 306 525 7600

 N° fax
 : +1 306 525 2942

 Adresse courriel de la
 : yna-hesq@yara.com

personne responsable de cette

. FDS

Numéro de téléphone à : US: Chemtrec 24-hours Emergency Response: 1-800-424-

composer en cas d'urgence 93

(indiquer les heures de Canada: 24 Hour Emergency service, Canutec 613-996-6666

service)

### Organisme consultatif/centre antipoison national

Nom : Poisons and Drug Information Service

**Téléphone** : +1 403 944 1414, (800) 332 1414 (Alberta only)

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance

ou du mélange.

IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement :** Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

**Prévention**: P282 Porter une protection oculaire.

P264 Se laver les mains soigneusement après

manipulation.

Intervention : P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime

en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337 Si l'irritation des yeux persiste: P313 Obtenir des soins médicaux.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	Numéro CAS	% (p/p)
Chlorure de calcium	10043-52-4	>= 35- <45

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau courante. Vérifier si la victime

porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Si

l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Inhalation** : Éviter d'inhaler les vapeurs, les embruns ou le brouillard. En

cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter

un médecin.

**Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la

matière et si la personne exposée est consciente, lui donner

Date d'édition : 10/07/2020 Page:2/13

YaraVita Stopit

de petites quantités d'eau à boire.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

### Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux

Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce

qui suit: douleur ou irritation, larmoiement, rougeur

Aucune donnée spécifique. Inhalation Contact avec la peau Aucune donnée spécifique. Ingestion Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si

nécessaire

Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en

traitement de poison immédiatement si de grandes quantités

ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou

en l'absence de formation adéquate.

**Voir Information toxicologique (section 11)** 

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs** 

appropriés

**Agents extincteurs** 

inappropriés

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non identifié.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une

augmentation de pression se produit et le conteneur peut

éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés, oxyde/oxydes de métal, Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits., En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à

retardement.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Remarque

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Non explosif.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement

Date d'édition : 10/07/2020 Page:3/13

### accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

# Pour le personnel non affecté aux urgences

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

# Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

N'est pas prévu pour la consommation humaine ou animale.

Date d'édition : 10/07/2020 Page:4/13

#### Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les installations d'entreposages doivent être équipées de digues de sécurité afin de prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** 

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Chlorure de calcium	CA Ontario Provincial (2015-06-29)
	TWA 5 mg/m3

# Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

# Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

### Mesures d'hygiène

Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Laver les vêtements

Date d'édition : 10/07/2020 Page:5/13

Protection oculaire/faciale

contaminés avant de les réutiliser.

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le

préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de

liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Recommandé: Lunettes à coques bien ajustées,

Protection de la peau

Protection des mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en

> permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Pour

des applications générales, nous recommandons

généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du

matériau de ce dernier.

Protection du corps L'équipement de protection personnel pour le corps devra être

choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques

Autre protection pour la peau Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre

> mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce

produit.

**Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un

équipement de protection respiratoire.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)





## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique Liquide Couleur Vert., Odeur Inodore.

Seuil olfactif Non pertinent/non applicable en raison de la nature du

produit.

9.8 [Conc.: 100 g/l] @ 20 °C (20 °C) pН

Point de fusion/congélation < -20 °C

100 °C **Point** d'ébullition/condensation (100 °C)

Température de sublimation

Indéterminé. Point d'éclair Indéterminé. Taux d'évaporation Indéterminé. Inflammabilité (solides et gaz) Ininflammable.

Limites inférieure et Seuil minimal: Indéterminé.

Date d'édition: 10/07/2020 Page:6/13 supérieure d'explosion

(d'inflammation)

Seuil maximal: Indéterminé.

Tension de vapeur Masse volumique apparente

Indéterminé. Non applicable.

Densité

1.327 g/cm3

Densité relative

Non applicable.

Solubilité

Non applicable.

Solubilité dans l'eau

Non pertinent/non applicable en raison de la nature du

produit.

Miscibilité avec l'eau Coefficient de partage nMiscible dans l'eau.

octanol/eau

Indéterminé.

Température d'auto-

inflammation

Indéterminé.

Température de décomposition

Indéterminé.

Dynamique: < 100 mPa.s Viscosité

Cinématiqu Indéterminé

Caractéristiques d'explosivité

Propriétés oxydantes

Non explosif.

Aucun

## Section 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible Réactivité

pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation,

aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la

poussière ou les substances organiques.

Matériaux incompatibles Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait

apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit	Méthode	Espèce	Résultat	Exposition	Références
ou de		s			
l'ingrédient					

Date d'édition: 10/07/2020 Page:7/13

Chlorure de calciur	n				
	OECD 401	Rat	2,301 mg/kg	Non	IUCLID 5
	DL50 Orale			applicable.	
	DL50 Cutané	Rat	> 5,000 mg/kg	Non	
				applicable.	

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
Chlorure de calcium					
	OECD 405 Yeux	Lapin	Irritant		IUCLID 5

#### Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Respiratoire** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

<u>Mutagénicité</u>

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Risque d'absorption par aspiration

Aucun effet important ou danger critique connu.

Renseignements sur les voies

d'exposition probables:

Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition : 10/07/2020 Page:8/13

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre

ce qui suit: douleur ou irritation, larmoiement, rougeur

Inhalation: Aucune donnée spécifique.Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.Ingestion: Aucune donnée spécifique.

# Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

### Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible. Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible. **Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur ou via l'allaitement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres effets** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce

qui suit: douleur ou irritation, larmoiement, rougeur

Inhalation: Aucune donnée spécifique.Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.Ingestion: Aucune donnée spécifique.

#### Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Tournations as it textells algue	
Voie	Valeur ETA
Orale	5,907.5 mg/kg

# Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références	
Chlorure de calciu	Chlorure de calcium					
	Aiguë CL50	Poisson	4,630 mg/l	96 h	IUCLID	
	OECD 202 Aiguë CL50	Daphnie	2,400 mg/l	48 h	IUCLID	

Date d'édition : 10/07/2020 Page:9/13

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistance et dégradation

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Potentiel de bioaccumulation

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (KOC)

: Non disponible.

Non disponible.

Mobilité

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### **Produit**

Méthodes de traitement des déchets

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

Regulation: UN Class		
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	
14.2 Nom d'expédition des	Non applicable.	
Nations unies approprié		
14.3 Classe(s) de danger pour le	Non applicable.	
transport		
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	
14.5 Dangers pour	Non.	

Date d'édition : 10/07/2020 Page:10/13

l'environnement	
Renseignements complémentaires Dangers pour l'environnement	: Non
<u> </u>	

Regulation: IMDG		
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	
14.2 Nom d'expédition des	Non applicable.	
Nations unies approprié		
14.3 Classe(s) de danger pour le	Non applicable.	
transport		
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	
14.5 Dangers pour	Non.	
l'environnement		
Renseignements complémentaires		
Polluant marin	: Non.	

Regulation: IATA		
Non réglementé.		
Non applicable.		
Non applicable.		
Non applicable.		
Non.		
Renseignements complémentaires		
: Non.		

Réglementation: Classification pour le DOT		
14.1 Numéro ONU		
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.	
14.3 Classe de danger relative au transport	Non applicable.	
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	
14.5 Dangers environnementaux	Non.	
Autres informations		
Polluant marin	: Non disponible.	

Réglementation: Classe TMD	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de	Non applicable.
transport de l'ONU	
14.3 Classe de danger relative	Non applicable.
au transport	
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.

Date d'édition : 10/07/2020 Page:11/13

14.5 Dangers environnementaux	Non.
Autres informations	
Non applicable.	
Dangers environnementaux	: Non.

# 14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**IMSBC** : Non applicable.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

INRP canadien
Substances toxiques au sens
de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de
Aucun des composants n'est répertorié.
Aucun des composants n'est répertorié.

#### Liste d'inventaire

l'environnement)

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus

Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Liste européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## **Section 16. Autres informations**

### Légende des abréviations

 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

bw = Masse corporelle

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

 ${\tt code\ IMDG=code\ maritime\ international\ des\ marchandises\ dangereuses}$ 

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Date d'édition : 10/07/2020 Page:12/13

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des

marchandises Dangereuses

SUSMP - Standard Uniform Schedule of Medicine and Poisons

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul

Sources de données clés : EU REACH ECHA/IUCLID5 CSR.

National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical

Substances.

Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec

HAR 2P9, Canada.

**Historique** 

Date d'impression : 10/26/2020 Date d'édition/Date de : 10/07/2020

révision

Date de publication : 05/22/2017

précédente

Commentaires à l'issue de la : Les sections suivantes comprennent de nouveaux

révision renseignements ou des renseignements mis à jour : 9.

Version : 2.0

**Élaborée par** : Yara Chemical Compliance (YCC).

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition : 10/07/2020 Page:13/13